



## ATD crédit à la consommation

-----  
Par eric0405

Bonjour,

Il y a quelques années, j'ai contracté un prêt à la consommation de 20000 euros. En 2015 je me retrouve au chômage et bénéficie à l'époque du RMI, mon créancier fait appel à un huissier pour mon dossier. J'obtiens un report de 2 ans comme la loi me l'autorise, je retrouve un emploi et reprend donc de ce fait le paiement de mes créances jusqu'en janvier 2020 sans aucun problème. février 2020 je suis de nouveau au RSA, et héberger chez ma maman qui a une petite retraite et que j'aide du mieux que je peux pour l'alimentaire. Je tiens au courant l'huissier de ma situation dont il a déjà connaissance. Fin Avril 2020 j'ai une conversation avec l'étude ou je suis d'accord pour donner 50 euros chaque mois au lieu des 300 euros.

Le mois de mai venant et avec cette pandémie j'ai fait des dépenses pour des masques, gel, gants, etc qui ont imputé mon RSA de 60 euros.

j'envoie un mail expliquant que pour moi ce sera difficile ce mois ci .

Hier, je reçois un mail de ma banque me signifiant qu'ATD avait été ordonné à ma banque .

Hors je n'ai jamais été mis au courant d'une quelconque décision de justice...Tant postal qu'électronique.

Est ce normal?

Puis je encore bénéficier d'un nouveau report de créance sachant que le premier a été fait il y a plus de 3 ans.?

De plus , je ne vois pas ce que pourrais bénéficier ce type de manœuvre vu que je suis au rsa et que je n'ai aucun bien de valeurs, même pas un véhicule, à part faire courir les intérêts....

Puis je avoir une main levée sur ce dispositif et m'arranger à nouveau avec l'huissier ?

Et il y a menace de l'huissier me disant par flyers dans la boîte aux lettres d'une saisie imminente de mes biens , au risque de fracturer la porte de l'appartement de ma mère et que le nouveau trousseau de clefs serai au commissariat ou gendarmerie.

Pourriez m'apporter une aide en m'expliquant ce à quoi j'ai droit et que puis je faire...?

Je ne sais plus quoi faire, c est stressant et cela angoisse ma maman.

Merci de votre réponse .

Cordialement

Eric